



Règlement et lettre d'engagement du Marché des créateurs de la Halte  
28 & 29 novembre 2020

### **Article 1 : Organisation générale**

Le marché des créateurs est organisé par l'association La Halte (\*) les 28 et 29 novembre 2020 au 8 place de Paris, Lyon 9e. Il propose à chaque créateur de vendre ses créations dans un grand espace rénové et chauffé. Ce marché défend le **fait-main, local** et **artisanal**. Les candidatures sont reçues jusqu'au 15 octobre 2020. Une sélection a été faite selon les critères du marché cités ci-dessus avec un objectif de diversité et de qualité.

### **Article 2 : Heures d'ouverture et de fermeture**

L'installation se fait le samedi 28 novembre de 8h à 10h.  
L'ouverture du Marché des Créateurs au public se fera le samedi 28 novembre à partir de 10h jusqu'à 19h et le dimanche 29 novembre de 10h à 15h.  
Aucun départ ne pourra s'effectuer avant 19h le samedi et avant 15h le dimanche.  
Les exposants doivent faire en sorte de ne pas se gêner mutuellement.

### **Article 3 : Attribution des emplacements**

Les emplacements sont décidés par le comité d'organisation du marché. Chaque exposant aura un emplacement attribué en fonction de l'organisation du lieu et des animations mises en place.

### **Article 4 : Inscription et participation aux frais**

Ne peuvent être vendues, sur le marché des créateurs de la Halte, que les créations artisanales personnelles des artisans exposants présents. La revente d'objets divers n'est pas autorisée. Le comité d'organisation du marché se réserve le droit de demander la provenance des objets artisanaux et de refuser la présence de revendeurs.  
Les frais de participation sont d'un montant de 10 euros.

### **Article 5 : Engagement de l'exposant**

Cela implique pendant la totalité de l'ouverture du marché :

- Le maintien du stand par la personne signataire de la lettre d'engagement.
- L'exposant ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des tiers ou des produits ou services autres que ceux décrits dans sa démarche d'inscription. Il ne peut céder ou louer une partie ou totalité de son stand.
- Le respect du matériel prêté par la Halte à chaque exposant : une table (de 80 x 140 cm), deux chaises, prise électrique possible **sur demande avant le 28 novembre...** Tout autre

matériel de présentation est à prévoir par chaque créateur (une boisson par jour et l'adhésion à l'association sera offerte).

En cas de dégradation, la remise en état vous sera facturée.

### **Article 6 : Assurance et responsabilité**

La Halte ne couvre aucun risque concernant les exposants, leur responsabilité civile étant réservée.

La responsabilité civile du marché des créateurs de la Halte à l'égard des tiers pour les dommages qui procèdent d'un fait dépendant de l'exposition générale est couverte par une assurance à la charge de la Halte.

L'organisation décline toute responsabilité concernant les dommages et préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelques causes que ce soit (annulation / retard / endommagement, destruction, vol du matériel / sinistres quelconques).

L'exposant peut laisser son matériel dans le lieu le soir du 28 novembre 2020 sous sa propre responsabilité. En aucun cas, la Halte ne sera responsable du vol du matériel ou sinistres quelconques.

### **Article 7 : Divers**

Parking : pas de parking à disposition des exposants sauf pour un arrêt pour le déchargement et le chargement du matériel.

Visiteurs : l'entrée du marché est gratuite

Publicité : un message lumineux sur les panneaux de la mairie, la diffusion de flyers et d'affichettes par la Halte ainsi que par les exposants le souhaitant (supports à récupérer à la Halte aux horaires d'ouverture classique, voir sur le site de La Halte). Nous comptons aussi sur chaque exposant pour diffuser sur leurs réseaux sociaux à l'aide de post et/ou le pdf de l'affiche...

Animation de la Halte : chaque exposant peut faire une proposition d'animations créatives et ludiques à destination des visiteurs, adultes comme enfants, durant le marché. Chaque exposant sera respectueux de chaque animation, et réciproquement.

*J'atteste avoir lu la lettre d'engagement du marché des créateurs de la Halte des 28 et 29 novembre 2020 et m'engage sur l'honneur à la respecter en tous points. Je joins à cette présente lettre la somme de 10 euros pour les frais de participation.*

Fait à ..... le .....2020

Signature et **nom de l'exposant**

*précédée des mentions « Lu et approuvé »*

Signature du Président de la Halte

*précédée des mentions « Lu et approuvé »*

*\* La Halte est une association et un lieu. La paroisse de Vaise a confié à l'association La Halte l'animation de ce lieu dans un esprit d'accueil et de rencontre pour créer de la fraternité entre les gens du quartier de Vaise, ce lieu est une ancienne chapelle transformée en espace associatif et lieu multi-culturel.*

*On y trouve un bar où boire un verre mais aussi une scène ouverte aux artistes, un café des parents, des ateliers pour partager des savoirs-faire ou des événements comme le marché des créateurs.*